

Vidéos pour les plateformes numériques : l'expérimentation n'a pas encore fait ses preuves

Le SNJ a signé au début de l'année l'accord d'expérimentation sur "la chaîne de fabrication de vidéos à destination des plateformes numériques", comme tous les syndicats représentatifs du réseau régional France 3.

Nous venons de valider la prolongation de cette expérimentation jusqu'à la fin juin, et restons extrêmement vigilants quant au strict respect des règles fixées par cet accord. À ce jour, le bilan provisoire de l'expérimentation n'est pas satisfaisant.



L'accord d'expérimentation est limité à une partie du réseau régional France 3. Les rédactions de France 3 Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Grand-Est sont concernées.

Les principaux points de l'accord sont les suivants :

- Seuls des volontaires tournent et assemblent les modules avec un smartphone, à destination des plateformes numériques. Ils doivent être formés et planifiés pour cela.
- Tout ce qui relève de l'information est réalisé uniquement par des journalistes.
- Au-delà d'un format d'une minute, des monteurs sont associés à la fabrication.

Au bout de trois mois d'expérimentation, le SNJ considère que la direction n'a pas encore fait les preuves de l'intérêt de pérenniser ces pratiques professionnelles et de les étendre au-delà des antennes concernées.

Nos principales réserves sont les suivantes :

- La direction n'a pas pris la mesure de la charge de travail et des conditions de travail. Tous les salariés en subissent les conséquences, tout particulièrement les RCA (rédacteurs en chef adjoints) du numérique, qui sont en souffrance. Faute d'une définition claire de leurs missions, les CEN (chargés d'édition numérique) expriment la crainte de ne plus avoir assez de travail, avec une autonomie grandissante des journalistes ou, au contraire, d'être accaparés par des tâches que les journalistes n'ont pas le temps d'achever.
- Les pratiques sont disparates d'une antenne à l'autre, en fonction des moyens matériels et humains. Les vidéos réalisées par les journalistes seuls sont privilégiées au détriment des productions qui nécessitent la participation des techniciens.
- Le SNJ souligne le danger pour la sécurité des journalistes que peuvent représenter les tournages "en solo".
- La production ne semble pas adaptée au rythme imposé par l'actu.
- La formation est insuffisante, avec des sessions trop courtes.

La direction devra répondre à toutes ces interrogations et mettre en place les mesures et les moyens nécessaires. Alors seulement, nous déciderons si oui ou non le SNJ accepte de transformer l'expérimentation en un accord définitif.

Nous le répétons : si le "virage du numérique" est un prétexte pour faire des économies budgétaires, supprimer des emplois, généraliser les polyvalences, dégrader les conditions de travail et sacrifier la qualité de l'information, le SNJ s'y opposera.

Si l'objectif est de favoriser la diffusion de l'information pour mieux satisfaire tous nos publics, en s'appuyant sur le professionnalisme des journalistes et des techniciens, le SNJ répondra présent.